

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 28 novembre 2016

Date de convocation

Le 22/11/2016

Date d'affichage

Le 22/11/2016

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 8

Pouvoirs 2

Votants 10

L'an deux mil seize, le 28 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Etaient présents : Jacques Pelletier, Maire - Pascal Hamon, 1^{er} Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2^{ème} Adjoint - Isabelle Thierry, 3^{ème} Adjointe - Michel Beucamp, Fabrice Lendormy, Thierry Martineau, Emmanuèle Matéo
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Caroline Tchékhoff, Jean-Manuel Delvaile

Pascal Hamon a été nommé Secrétaire de Séance

1. Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Pascal Hamon est nommé Secrétaire de Séance

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit inscrite à l'Ordre du Jour une délibération supplémentaire :

Délibération relative à l'approbation du rapport annuel du Siryae – exercice relatif aux prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2015.

Le conseil accepte de modifier, en conséquence, l'ordre du jour.

3. Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2016

Le Conseil a approuvé le compte-rendu du 25 octobre 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Arrêt du projet de PLU et bilan de concertation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

A cet égard Monsieur le Maire a rappelé les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration / La révision du PLU à savoir :

Le rappel des objectifs poursuivis par l'élaboration / La révision de PLU et justification de certains objectifs au cours de l'étude ou de nouveaux objectifs.

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de la concertation suivante :

- *Moyens d'informations utilisés*
- *Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (9 conseillers pour, un contre), le Conseil Municipal,

A confirmé que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulé conformément aux modalités fixées par la délibération du 24 novembre 2014,

A tiré le bilan de la concertation tel que présenté par Monsieur le Maire,

A arrêté le Projet de Plan Local d'Urbanisme,

A décidé de soumettre pour avis, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanismes aux Personnes Publiques Associées et Consultées ainsi qu'aux communes limitrophes,

A précisé que,

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- le dossier sera soumis à enquête publique dès que les Personnes Publiques Associées et Consultées auront rendu leur avis dans un délai de trois mois à réception du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,
- le dossier du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal est tenu à disposition du public en mairie,
- la délibération « arrêt de projet de PLU et bilan de la concertation » fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2, route de Romainville ~ 78470 MILON LA CHAPELLE

Tél. : 01.30.52.19.22 Fax : 01.30.47.05.45

E-Mail : mairie-de-milon@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE : 9H00 À 11H30 tous les jours excepté le mercredi

5. Délibération pour règlement du solde des dépenses dues au PNR dans le cadre des travaux engagés pour l'opération 26 « torrent ROUILON de la Madeleine »

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de régulariser la situation financière que la commune de Milon la Chapelle doit effectuer auprès du PNR, pour solder l'Opération 26 « Torrent ROUILON de la Madeleine » et pour laquelle la réception des travaux a été prononcée en juin 2013, il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire à la section investissement du Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé la Décision Modificative n° 4.

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse – « Mises à jour de l'Article 7 sur les compétences de la CCHVC »

Après avoir rappelé au Conseil Municipal la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse n° 2016.11.08 du 15 novembre 2016, portant Mise à jour de l'Article 7 sur les compétences de la CCHVC, et de la modification de ses statuts,

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de ces modifications dans les différents domaines de compétences optionnels, obligatoires et facultatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de La Haute Vallée de Chevreuse.

7. Approbation du rapport annuel du Siryae – Exercice relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2015

Après avoir présenté au Conseil Municipal le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction de l'Eau et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2015, Monsieur le Maire rappelle que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document afin de le mettre à disposition du public en Mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction de l'Eau et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2015.

8. Questions diverses

- Déchetterie : Monsieur Michel Beaucamp informe le Conseil Municipal que les cartes de déchetterie ne fonctionnant plus pour le dépôt à la déchetterie de Magny les Hameaux, et la Mairie n'étant ouverte que le matin pour y retirer les bons de dépôt, il serait souhaitable de revoir la convention passée avec la déchetterie de Magny afin de simplifier la procédure de mise en dépôt des déchets par les Milonais. Monsieur le Maire prend acte et y réfléchit.
- Recensement de la population : Madame Isabelle Thierry rappelle que le recensement de la population aura lieu à partir du 19 janvier 2017, qu'une affiche est à la disposition du public à la porte de la mairie et qu'une note d'information au public sera relayée dans la Gazette et sur le site de la Commune. La dotation globale de recensement sera inscrite au Budget Primitif 2017.
- Eclairage public : Monsieur Bernard Boutouyrie signale que l'entreprise PRUNEVIEILLE a entrepris une évaluation de l'éclairage de la commune et doit transmettre dans les jours prochains un devis à celle-ci.
- Emprunt et voirie : Les taux proposés par la caisse de Crédit Agricole étant au plus bas en ce moment, et des travaux de voirie envisageables pour la Route de Romainville à moyen terme, le Conseil réfléchit à un éventuel emprunt bancaire.
- Chapelle de Milon : Monsieur Boutouyrie signale qu'un tapis chauffant ne fonctionne plus. Des discussions sont en cours pour envisager d'autres solutions de chauffage.
- Le Conseil Municipal rappelle la nécessité d'effectuer le curage de la fosse du Torrent de Milon.

Plus personne ne demandant la parole et l'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Milon la Chapelle, le 29 novembre 2016

Jacques Pelletier
Maire